



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 67170

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les craintes des professeurs par rapport au projet de réforme des lycées et particulièrement sur la place qui est accordée à l'enseignement technologique et l'avenir qui lui est réservé. Les horaires prévus pour la voie technologique ayant été considérablement réduits, les enseignants craignent sa disparition. Actuellement deux modules de technologie de trois heures sont choisis par les élèves de seconde. Dans le projet de réforme de la seconde, la technologie ne peut être choisie que dans le cadre d'un ou deux (si l'élève le souhaite) modules d'exploration d'une heure trente. Par ailleurs, le projet dévoilé ne présentant que les arbitrages pour la voie générale, les professeurs s'inquiètent de la place qui sera donnée à la voie technologique en première et en terminale. Alors que le Président de la République a annoncé le 13 octobre dernier, lors de sa présentation de la réforme, une revalorisation des séries technologiques et étant donné l'intérêt de cette discipline et de cette filière, fondées sur une pédagogie active et inductive, elle souhaiterait connaître les mesures qu'il entend prendre pour maintenir et revaloriser cet enseignement.

Texte de la réponse

Les séries STI et STL (Sciences et technologies de laboratoire) deviendront les séries STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL et STD2A (Sciences et technologies du design et des arts appliqués) à compter de la rentrée 2011 en classe de première et de la rentrée 2012 en classe terminale. Conformément à la décision du Président de la République, l'offre d'enseignement technologique, notamment de la série STI, a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique, permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Au-delà de l'affirmation de l'objectif de poursuite d'études, qui se traduit notamment par une polyvalence technologique accrue des enseignements, la réforme des séries STI et STL se caractérise par l'orientation progressive des élèves et leur accompagnement personnalisé. L'ensemble de cette modernisation devrait motiver de nombreux élèves à choisir des formations technologiques industrielles revalorisées. S'agissant des enseignements d'exploration dans la nouvelle classe de seconde, la place de la culture technologique a été préservée avec la préoccupation de poursuivre l'objectif d'égale dignité des voies de formation. Afin de renforcer les mécanismes d'orientation progressive, les enseignements d'exploration technologiques occupent un volume horaire moins important que les précédents enseignements de détermination. En effet, ils n'ont pas vocation à apporter des connaissances nécessaires à la poursuite d'études en cycle terminal mais, au contraire, à faire découvrir une discipline à des élèves parfois indécis. Par ailleurs, le choix de plusieurs enseignements d'exploration technologiques en classe de seconde est permis, par dérogation : afin de favoriser une meilleure connaissance des enseignements technologiques en classe de seconde, les supplémenteaire à condition de choisir deux enseignements d'exploration technologiques. La réforme du lycée a donc bien pour ambition de maintenir et valoriser l'enseignement technologique.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67170

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12161

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 12054